

REUNION DU 12 Avril 2018

Date de convocation : 05 avril 2018

L'An deux mil dix-huit, le 12 avril à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de CÉAUX s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christophe HERNOT, Maire,

Étaient présents : MURIE André, PAYEN Agnès, JUIN Françoise, DESMONTS Hélène, THIEURMEL Luc, BIGOT Angélique.

Ont donné pouvoir : HAUPAIS Yasmine a donné pouvoir à DESMONTS Hélène, ROUSSEL Franck a donné pouvoir à THIEURMEL Luc, THIEURMEL Valérie a donné pouvoir à MURIE André, GONZALES Jean a donné pouvoir à HERNOT Christophe.

Absent : HAUPAIS Yasmine, ROUSSEL Franck, THIEURMEL Valérie, GONZALES Jean
Secrétaire de séance : DESMONTS Hélène.

Pas de remarque sur le compte-rendu de la dernière réunion en date du 15 mars 2018 : Adopté à l'unanimité.

le Maire rappelle l'ordre du jour :

2018-04-12-01 : Vote des subventions 2018.

2018-04-12-02 : Vote du compte de gestion 2017 – Lotissement.

2018-04-12-03 : Vote du compte administratif 2017 – Lotissement.

2018-04-12-04 : Vote du budget primitif 2018 – Lotissement.

2018-04-12-05 : Clôture du budget annexe lotissement

2018-04-12-06 : Vote du compte de gestion 2017 – Panneaux Photovoltaïques.

2018-04-12-07 : Vote du compte administratif 2017 - Panneaux Photovoltaïques.

2018-04-12-08 : Affectation du résultat - Panneaux Photovoltaïques.

2018-04-12-09 : Vote du budget primitif 2018 - Panneaux Photovoltaïques.

2018-04-12-10 : Vote du compte de gestion 2017 – Commune.

2018-04-12-11 : Vote du compte administratif 2017 – Commune.

2018-04-12-12 : Affectation du résultat – Commune.

2018-04-12-13 : Vote du budget primitif 2018 – Commune.

2018-04-12-14 : Vote des taux d'imposition 2018.

2018-04-12-15 : Autorisation de signature de la convention FDGDON 2018.

2018-04-12-16 : Création d'un poste d'adjoint technique territorial à temps complet

2018-04-12-01 : Vote des subventions 2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents d'accorder les subventions suivantes pour l'année 2018. (les présidents d'associations et membres d'associations au conseil municipal se sont retirés du vote pour leurs associations respectives)

	Propositions 2018	Observations
Coopérative scolaire	200 €	
Anciens Combattants Céaux	75 €	
Entente de la Baie	460 €	
Ass. Parents d'élèves de la Baie	350 €	
Société de chasse Céaux	75 €	
Comité des Fêtes Céaux	675,00 €	Dont la location du chapiteau 600 €

2018-04-12-02 : Vote du compte de gestion 2017 – Lotissement

Considérant que le Conseil municipal doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes de Monsieur le Trésorier pour l'année 2017.

Considérant la concordance du compte de gestion retraçant l'exécution du budget « Lotissement » tenu par Monsieur le Trésorier avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Maire de CEAUX,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide d'adopter le compte de gestion de Monsieur le Trésorier retraçant l'exécution du budget pour l'exercice 2017 dont les écritures sont identiques à celle du compte administratif de l'année 2017.

2018-04-12-03 : Vote du compte administratif 2017 – Lotissement.

Considérant que le Conseil Municipal doit se prononcer avant le 30 juin de l'année N+1 sur l'exercice de la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Maire,

Considérant que le compte de gestion adopté préalablement fait ressortir une même identité d'exécution des écritures avec le compte administratif,

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence du 1^{ème} Adjoint,

Décide d'adopter, à l'unanimité, le compte administratif du budget lotissement de l'exercice 2017, arrêté comme suit :

Excédent d'exploitation cumulé : 79 684,89 €

Déficit d'investissement cumulé : 64 676,87 €

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote.

2018-04-12-04 : Vote du budget primitif 2018 – Lotissement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, arrête le budget primitif « lotissement » 2018 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 79 684,89 € pour la section d'exploitation et à 64 676.87 € pour la section d'investissement.

2018-04-12-05 : Clôture du budget annexe – Lotissement.

Les opérations du budget annexe du lotissement, dépenses et recettes étant terminées, il convient de clôturer ce budget.

Il en résulte un excédent de 15 008,02 € qui sera transféré au budget communal.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

Approuve la clôture définitive de ce budget et le transfert de l'excédent de 15 008, 02 € au budget communal 2018.

2018-04-12-06 : Vote du compte de gestion 2017 – Panneaux Photovoltaïques.

Considérant que le Conseil municipal doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes de Monsieur le Trésorier pour l'année 2017.

Considérant la concordance du compte de gestion retraçant l'exécution du budget « Panneaux photovoltaïques » tenu par Monsieur le Trésorier avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Maire de CEAUX,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

Décide d'adopter, à l'unanimité, le compte de gestion de Monsieur le Trésorier retraçant l'exécution du budget pour l'exercice 2017 dont les écritures sont identiques à celle du compte administratif de l'année 2017.

2018-04-12-07 : Vote du compte administratif 2017 - Panneaux Photovoltaïques.

Considérant que le Conseil Municipal doit se prononcer avant le 30 juin de l'année N+1 sur l'exercice de la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Maire,

Considérant que le compte de gestion adopté préalablement fait ressortir une même identité d'exécution des écritures avec le compte administratif,

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence du 1^{ème} Adjoint,

Décide d'adopter, à l'unanimité, le compte administratif du budget « Panneaux photovoltaïques » de l'exercice 2017, arrêté comme suit :

Excédent d'exploitation cumulé de : 5 070,73 €

Déficit d'investissement cumulé de : 945,12 €

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote

2018-04-12-08 : Affectation du résultat - Panneaux Photovoltaïques.

Après que Monsieur le Maire ait rappelé les résultats de l'exercice 2017 concernant « Panneaux Photovoltaïques », le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de les affecter comme suit :

Rappel du Compte Administratif 2017

Excédent de fonctionnement :	5 070,73 €
déficit d'investissement :	945,12 €
Restes à réaliser – dépenses	0
Restes à réaliser – recettes	0
Besoin de financement	945,12 €

Affectation :

C/1068 – Affectation en réserve	945,12 €
C/002 – excédent de fonctionnement reporté	4 125,61 €

2018-04-12-09 : Vote du budget primitif 2018 - Panneaux Photovoltaïques.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, arrête le budget primitif « panneaux photovoltaïques » 2018 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 12 631.66 € pour la section d'exploitation et à 6 770.12 € pour la section d'investissement.

2018-04-12-10 : Vote du compte de gestion 2017 – Commune.

Considérant que le Conseil municipal doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes de Monsieur le Trésorier pour l'année 2017.

Considérant la concordance du compte de gestion retraçant l'exécution du budget tenu par Monsieur le Trésorier avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Maire de CEAUX,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide d'adopter le compte de gestion de Monsieur le Trésorier retraçant l'exécution du budget pour l'exercice 2017 dont les écritures sont identiques à celle du compte administratif de l'année 2017.

2018-04-12-11 : Vote du compte administratif 2017 – Commune.

Considérant que le Conseil Municipal doit se prononcer avant le 30 juin de l'année N+1 sur l'exercice de la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Maire,

Considérant que le compte de gestion adopté préalablement fait ressortir une même identité d'exécution des écritures avec le compte administratif,

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence du 1^{ème} Adjoint,

Décide d'adopter, à l'unanimité, le compte administratif du budget communal de l'exercice 2017, arrêté comme suit :

Excédent de fonctionnement cumulé de :	322 569,61 € (dont 2 615,89 € de reprise clôture CCAS)
Excédent d'investissement :	79 585,05 €
Restes à réaliser – dépenses	154 983,00 €
Restes à réaliser – Recettes	

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote

2018-04-12-12 : Affectation du résultat – Commune.

Après que Monsieur le Maire ait rappelé les résultats de l'exercice 2017 concernant la Commune, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de les affecter comme suit :

Rappel du Compte Administratif 2017 :

Excédent de fonctionnement cumulé de :	322 569,61 €
Excédent d'investissement :	79 585,05 €
Restes à réaliser – dépenses	154 983,00 €
Restes à réaliser – Recettes	

Besoin de financement 75 397.95 €

Affectation :

C/1068 – Report en investissement	75 397.95 €
C/002 – Excédent de fonctionnement reporté	247 171,66 €

2018-04-12-13 : Vote du budget primitif 2018 – Commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, arrête le budget primitif « Commune » 2018 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 528 473.66 € pour la section de fonctionnement et à 324 748.00 € pour la section d'investissement.

Madame THIEURMEL Valérie intègre la séance à 20h00.

Madame JUIN Françoise quitte la séance à 20h00 et donne pouvoir à Valérie THIEURMEL.

2018-04-12-14 : Vote des taux d'imposition 2018.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de voter les taux d'imposition pour l'année 2018 comme suit :

Taxe d'habitation	9.00 %
Taxe foncière prop.bâties	12.27 %
Taxe foncière prop non bâties	27.57 %

2018-04-12-15 : Autorisation de signature de la convention FDGDON 2018.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à signer une convention avec la Fédération Départementale de Défense contre les Organismes Nuisibles de la Manche (FDGDON) portant sur la définition des modalités de mise en place des opération de surveillance, prévention et lutte contre les frelons asiatiques et la conduite collective à l'échelle du département de la Manche.

2018-04-12-16 : Création d'un poste d'adjoint technique territorial à temps complet

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3-3 et 34,

Vu le décret 2015-1912 du 29 décembre 2015 portant diverses dispositions relatives aux agents contractuels de la fonction publique territoriale

Vu le tableau des emplois,

Considérant la nécessité de créer un emploi d' Adjoint Technique Territorial pour pouvoir au besoin de la commune,

Le Maire propose à l'assemblée,

La création d'un emploi d'Adjoint Technique Territorial à temps soit 35h00/35h00, pour assurer la mission d'agent communal, à compter du 01 juin 2018.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

DECIDE : d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012, article 6411.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

QUESTIONS DIVERSES :

Aménagement du bourg : plan livré et estimation réalisée.

Lecture d'un courrier du CDG50 : Information sur la médiation.

La séance est levée à 20h30.